

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
du NORD

**Commune de
ROMBIES-et-
MARCHIPONT**

**MEMBRES du
CONSEIL**

En exercice : 15

Présents : 11

**Qui ont pris part à la
Délibération : 13**

Date de la convocation :

14/03/2024

Date d'affichage :

14/03/2024

Objet de la délibération :

DEL 3_2024

**Validation du devis de
l'entreprise de
l'entreprise DUBOIS
TP pour la réfection
d'une partie de la rue
du Moulin**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215905050-20240318-DEL_3_2024-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

Séance du 18 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 18 mars à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : M. Bernard LEFEBVRE, Mme Françoise ROGER, Mme Audrey CHARLET, adjoints, Mme Angélique DELHUILLE, MM. Frédéric POIX, Sébastien JAROSZ, Paul DELCOUR, Ghislain BERTRAND, Benoit DUPONT, Samuel ZIDOURI.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Robert CLEMENT donne pouvoir à Mme Agnès DOLET et Mme Anastasia VERET à Mme Audrey CHARLET

Absent excusé : /

Absents : M. Geoffrey ANTIDORMI, Grégory DELEPIERRE

A été nommé secrétaire : M. Bernard LEFEBVRE

Madame le Maire signale que les riverains de la rue du Moulin ainsi que des propriétaires de véhicules empruntant cette rue, se plaignent qu'elle soit en partie déformée et qu'elle provoque des dégâts aux véhicules.

Elle présente ainsi un devis de l'entreprise DUBOIS-TP de Sebourg d'un montant de 21 960€ HT.

Cette rue étant mitoyenne avec la commune de Sebourg, Madame le Maire a sollicité Monsieur le Maire de Sebourg pour partager la dépense.

En espérant une participation de 50% de la commune de Sebourg, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à :

- **Signer** le devis de l'entreprise DUBOIS-TP pour un montant de 21 960€ HT soit 26 352€ TTC
- **Inscrire** les crédits correspondants au budget.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,


Agnès DOLET

